

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2017

---

ADAPTATION DES TERRITOIRES LITTORAUX AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - (N° 4377)

Retiré

## AMENDEMENT

N° CD11

présenté par  
Mme Got, rapporteure et Mme Berthelot

### ARTICLE 12

À la fin de la première phrase de l'alinéa 36, substituer aux mots

« accord du »,

les mots :

« en avoir informé le ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Retour au texte adopté par l'Assemblée en première lecture. Remplacer une simple information préalable du bailleur en cas de cession, par le preneur, de son bail à un tiers, par l'exigence de l'accord du bailleur affaiblit considérablement le droit réel que le preneur détient sur le bien.